

Secrétaire élu : Angélique GONIN-CHARTIER

Présents : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD

Absents : Christian LAFFAY (pouvoir à André DAMAIS), Sandrine DEVEAUX (pouvoir à Lydie AUGAY), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD (pouvoir à Nathalie CHANFRAY), Rémi LABROSSE, Romain COLLIER (pouvoir à Daniel DUMONTET), Patricia BALMONT (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO)

01- Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Mme Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

02- Approbation du PV de la séance du 14/11/2023

Le conseil municipal approuve le PV de la séance 14/11/2023

Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD)

03- Exercice des pouvoirs délégués du maire - compte-rendu

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Baux/Conventions :

- **Conclusion d'une convention de cession d'usage du droit de pêche sur le plan d'eau du Clos du Crêt** avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Rhône et de la Métropole de Lyon et la Fédération Agréée pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) – *durée : jusqu'au 31/12/2026, reconductible 4 ans*
- **Convention de mise à disposition des installations sportives situées au sein du boulodrome**, rue Maurice Perrodon avec l'association de Pétanque des Petits Brotteaux les associations de boulistes (Club bouliste, boule laborieuse, boules Village en bois, et boules de Ronno) – *durée 12 ans maximum*
- **Convention d'occupation précaire** - Centre Municipal de Santé – avec le cabinet Infirmier (Mme BLONDEAU, Mme LEFEVRE, Mme BERERD) – *durée : à compter du 1^{er} novembre 2023 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de 12 ans.*
- **Convention de mise à disposition du Pôle Petite Enfance** (salle de réunion) avec l'association Les amis du Musée Thimonnier – GRAHA, section dessin. – *durée : à compter du 6 novembre 2023 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de 12 ans.*
- **Convention de mise à disposition des locaux du site GERFLOR** – Route de Bagatelle avec l'association UCAA – *durée : à compter du 1^{er} octobre 2023 pour une durée de 6 mois, renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an.*
- **Convention relative au recours à la poste pour les missions d'agent recenseur du recensement de la population** Montant : 4 420.00 € HT 5 304.00 € TTC
- **Prolongation pour une durée d'un mois (décembre 2023) de la location salle de la vallée :** reconduction jusqu'au 31 décembre 2023

Concessions cimetièrre :

<u>Cimetière n°1 :</u>	19/09/2023 : renouvellement concession n°8, 8,40 m ² , 30 ans
	09/10/2023 : renouvellement concession n°237, 3m ² , 30 ans
	24/11/2023 : renouvellement concession n°80, 6m ² , 15 ans
	28/11/2023 : nouvelle concession n°423, 2,5m ² , 30 ans
<u>Cimetière n°2 :</u>	09/11/2023 : renouvellement concession n°189, 2,5m ² , 15 ans
<u>Cimetière n°3 :</u>	09/11/2023 : renouvellement concession n°78, 6m ² , 15 ans
	20/11/2023 : renouvellement concession n°70, 6m ² , 15 ans
	20/11/2023 : nouvelle concession n°228, 5m ² , 30 ans
	30/11/2023 : renouvellement concession n°297, 2,50m ² , 30 ans

Cimetière n°4 : 04/10/2023 : renouvellement concession n°166, 3m², 30 ans
20/11/2023 : nouvelle concession n°301, 3m², 30 ans
Cavurne : 02/10/2023 : nouvelle concession n°20, 30 ans
24/10/2023 : nouvelle concession n°21, 15 ans
21/11/2023 : nouvelle concession n°22, 30 ans
30/11/2023 : nouvelle concession n°23, 15 ans

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Georges Plasse, renonciation au DPU le 02/10/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, Bas de Rançon, renonciation au DPU le 06/10/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue des fontaines, renonciation au DPU le 11/10/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Saint Joseph, renonciation au DPU le 16/10/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin de la Brosse, renonciation au DPU le 27/10/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de Belfort, renonciation au DPU le 7/11/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Jean Goujat, renonciation au DPU le 27/11/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Saint Antoine, renonciation au DPU le 04/12/2023

Engagement de dépenses :

Eclairage LED, mairie, CAILLOT :

Montant : 1 102.55 € HT 1 323.06 € TTC

Remplacement placo plâtre, salle de l'étincelle, AUBONNET :

Montant : 1 645.00 € HT 1 974.00 € TTC

Reprise des joints du sol, Pôle Petite Enfance, AUBONNET :

Montant : 1 025.00 € HT 1 230.00 € TTC

Réparation autolaveuse, salle Bourbon, PERIE DANIEL :

Montant : 3 350.00 € HT 4 020.00 € TTC

Entretien terrain sport, stade de rugby, ID VERDE :

Montant : 5 001.00 € HT 6 001.20 € TTC

Nettoyage de 12 concessions cimetière d'Amplepuis, BONNEPART POMPES FUNEBRES :

Montant : 6 600.00 € HT 7 920.00 € TTC

Achat de mobilier technique (chariot et armoire de stockage), centre technique, PROLIANS :

Montant : 2 434.00 € HT 2 920.80 € TTC

Achat d'une chambre froide, cantine école La Marelle, MOREL :

Montant : 1 708.46 € HT 2 050.15 € TTC

Achat d'équipements de protection individuelle, service technique, VEDITEX :

Montant : 3 745.49 € HT 4 494.59 € TTC

Sinistre Pont La Rivière (subdélégation à Eric LACROIX) :

- Passerelle provisoire, GONIN BERTRAND)

Montant : 11 400.00 € HT 13 680.00 € TTC

- Maitrise d'œuvre reconstruction VINCENT DESVIGN

Montant : 16 025.00 € HT 19 230.00 € TTC

- Plan topographique ALIDADE

Montant : 700.00 € HT 840.00 € TTC

- Étude géotechnique CELIGEO

Montant : 3 726.00 € HT 4 471.20 € TTC

Mission AMO vidéo-protection phase 2, voirie communale, LB CONSEIL :

Montant : 4 600.00 € HT 5 520.00 € TTC

Achats d'équipement incendie, gymnase, LOIRE INCENDIE :

Montant : 1 940.00 € HT 2 328.00 € TTC

Installations des voies du mur d'escalade, gymnase, FFME RHONE :

Montant : 7 200.00 € TTC

Remplacement poteau incendie accidenté, impasse du désert, SUEZ EAU :

Montant : 2 556.27 € HT 3 067.52 € TTC

Signature contrat de distribution du bulletin municipal avec La Poste :

Montant : 957.58 € HT 957.58 € TTC

Impression du bulletin municipal, Arts graphiques

Montant : 3 880.00 € HT

Assurance : (subdélégation à Eric LACROIX)**Avenant au contrat multirisques, ALLIANZ – intégration site GERFLOR avec contenu****Demandes de subvention :**

Financier	Dispositif	Projets	Montant projet € HT	Montant sollicité	Date de dépôt
Département du Rhône	Aide à l'achat d'équipement sportif 2023	Construction gymnase	69 318.63 € HT	25 000.00 €	28/09/2023
Région AURA	Programme « Installer un système de vidéoprotection aux entrées et sorties de zones d'activités »	Mise en place vidéoprotection sur certains sites de la commune	62 722.06 € HT	50 177.65 €	10/10/2023

En réponse à Mme Patricia PIVOT, M le Maire explique que les associations de gymnastique devraient emménager dans le gymnase à compter de la 2^{ème} quinzaine de janvier. S'agissant du budget global, la part de subvention s'élève à 38%. M le Maire rappelle que la commune a souscrit un prêt de 1.5 millions d'€ pour financer le projet et indique que le montant de subvention n'étant pas atteint, les investissements futurs seront décalés dans le temps. Il conclut en indiquant qu'une réunion a eu lieu avec les communes alentours ayant des habitants membres des associations de gymnastique afin de leur demander une participation à l'achat du matériel de gymnastique. Aucune n'a souhaité participer au financement de l'équipement.

M Thierry THOLIN Indique que certaines communes participent financièrement en octroyant des subventions aux clubs sportifs qui bénéficient directement à ces derniers mais non à la commune.

Le Conseil municipal de prendre acte du compte-rendu de délégations.

04- Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal se prononce sur les modifications ci-après du tableau des effectifs :

- La suppression d'un poste de médecin à 28h à compter du 01/01/2024
- La suppression d'un poste de médecin à 31h30 à compter du 01/01/2024
- La création d'un poste de médecin à temps complet et de deux postes à temps non complet (17h et 24h30 hebdomadaires). Ces emplois pourront être pourvus par des contractuels et notamment sur le fondement de l'article L332-8 1° du Code Général de la Fonction Publique. *Adopté à l'unanimité*

05- Personnel communal – recours à des vacataires

Le Conseil municipal décide de recruter deux vacataires pour effectuer le placement des forains au marché du mardi matin du 01/01/2024 au 31/12/2024. Etant précisé qu'un seul vacataire interviendra chaque semaine. Il fixe la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 63€ pour une demi-journée,

M le Maire indique qu'une personne a été reçue ce matin et remplacera M Henri BURNICHON dans les fonctions de placier. *Adopté à l'unanimité*

06- Compétences de la COR – Modifications statutaires

Le Conseil municipal approuve les modifications des statuts de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien. *Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD)*

07- Compétences de la COR – Modifications statutaires – Restitution de la compétence communautaire relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)

Le Conseil municipal approuve la restitution aux 31 communes de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) de la compétence communautaire IRVE. *Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD)*

08- Approbation du rapport d'activités – COR – Année 2022

Après présentation du rapport par M Le Maire, le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités.

M Thierry THOLIN donne des informations sur le projet de nouveau siège de la COR. Les agents se situant actuellement dans les locaux 3 rue de la Venne à Tarare seront transférés au sein de la friche JB MARTIN (avenue Edouard Herriot). La friche a été acquise par la commune de Tarare qui a bénéficié du fonds friche pour cette opération. L'entreprise GCC a pour mission de réaliser la réhabilitation du bâtiment qui hébergera les locaux de la COR, la médiathèque départementale, l'école de musique de Tarare et un centre scolaire privé.

09- Convention de remboursement par la COR des travaux d'extension du réseau électrique de la zone d'activité de la gare sur la commune d'Amplepuis

Le Conseil municipal approuve les termes de la Convention et autorise M le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent. *Adopté à l'unanimité*

10- Approbation de l'avenant n°1 au protocole habitat

Le Conseil municipal approuve la signature de l'avenant n°1 au Protocole habitat et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document y afférent. *Adopté à l'unanimité*

11- Approbation de l'avenant n°1 à la Convention d'Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Rhône Métropole (CAUE)

Le Conseil municipal approuve la mise en place des commissions-conseils « architecture et urbanisme » pour les années 2023, 2024 et 2025 et autorise la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'assistance architecturale, urbaine, environnementale et paysagère, relatif à la commission préalable à l'instruction Autorisations du droit des sols pour les trois communes appartenant au dispositif « *Petites villes de demain* ». *Adopté à l'unanimité*

M Eric LACROIX informe avoir reçu un promoteur ayant un projet d'immeuble à l'angle de la route de Roanne et de la rue J VIGNON. *Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD)*

12- Approbation du RPQS de gestion des déchets 2022 – COR

13- Approbation du RPQS de l'assainissement 2022 – COR

14- Approbation du RPQS de l'eau 2022 – Roannaise de l'eau

Après présentation du rapport, le Conseil municipal prend acte de ces rapports.

15- Convention de veille et de stratégie foncière entre la commune d'Amplepuis, la COR et EPORA

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent. *Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD)*

16- Exercice du droit de préemption urbain – 52 rue du Nord

M Éric LACROIX explique qu'un rapport modificatif a été transmis à l'ensemble du Conseil municipal sur ce dossier. En effet, il était prévu qu'EPORA procède à la préemption en lieu et place de la commune. Toutefois, pour des raisons de calendrier, ce n'est pas possible. Le nouveau projet de délibération prévoit donc une préemption du bâtiment par la commune. Le Conseil municipal décide la préemption du bien situé 52 rue du Nord cadastré AE58 d'une superficie de 113 m², aux prix et conditions indiqués dans la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 6 novembre 2023, soit 50 000 €.

En réponse à M Daniel DUMONTET, M Eric LACROIX indique que l'objectif de cette préemption est de détruire le bâtiment situé sur la parcelle AE 58 pour redonner une forme rectangulaire à la parcelle sur laquelle se situe le projet de requalification du site musée/glycines et confirme qu'une liaison piétonne est envisagée dans le cadre du PLU en révision (emplacement réservé). Il précise que la volonté municipale est d'acquérir les parcelles contiguës à la parcelle AE58 dans l'objectif de donner de l'aisance au projet de requalification du site musée/glycines.

M le Maire souligne néanmoins la présence d'un dénivelé important sur la parcelle AE 58.

Adopté à l'unanimité

17- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Amplepuis et Saint-Victor-sur-Rhins

M le Maire quitte la salle.

Suite au sinistre survenu le 13 octobre dernier (pont ayant cédé suite à la traversée d'un camion LD La Rivière), le Conseil municipal approuve les termes de la convention à conclure entre la commune d'Amplepuis et la commune de St Victor sur Rhins (propriétaires de l'ouvrage) et autorise M Eric LACROIX (1^{er} adjoint) à la signer ainsi que tout document y afférent.

En réponse à Mme Patricia PIVOT, M Eric LACROIX indique que l'assurance du camion ne fonctionne pas dans la mesure où la signalisation relative au tonnage n'était pas en place.

M le Maire s'étant retiré, adopté à l'unanimité

M Eric LACROIX informe d'un autre sinistre survenu dans la nuit du 3 au 4 décembre. Face aux fortes rafales de vent, un arbre du parc déteix est tombé sur un immeuble rue Belfort endommageant la toiture.

18- Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé -OPAH-RU

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain) pour un montant total de 119.40 €.

Adopté à l'unanimité

19- Produit des amendes de police – exercice 2023

Le Conseil municipal s'engage à réaliser les travaux de marquages au sol en résine et la création d'un chemin piétonnier (à proximité du site GERFLOR) et accepte la subvention du Département pour un montant de 11 000€.

Adopté à l'unanimité

20- Demande de subvention au titre du fonds vert –rénovation des locaux de la poste

Le Conseil municipal autorise M le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention d'Etat dans le cadre du programme « Fonds vert – rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » à hauteur de 26 000.00 €, dans le cadre du projet de rénovation des locaux de La Poste d'Amplepuis. *Adopté à l'unanimité*

21- Décision modificative n°03/2023 – Budget principal

Le Conseil municipal approuve la décision modificative.

En réponse à Mme Pascale CERNICCHIARO et à M Daniel DUMONTET, M Eric LACROIX informe que l'attributaire du marché de vidéosurveillance est la société SERFIM TIC. Le coût de l'installation s'élève à environ 330 000€ (phase 1 et 2) et l'ensemble du projet sera financé à hauteur de 50%. (FIPD et Région AuRA)

Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD)

22- Décision modificative n°02/2023 – Budget annexe ZAC de Coucy

Le Conseil municipal approuve la décision modificative. *Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD)*

23- Mise en œuvre de la nomenclature M57 - Approbation du règlement budgétaire et financier

Le Conseil municipal approuve le règlement budgétaire et financier annexé et autorise M le Maire à signer tout document y afférent. *Adopté à l'unanimité*

24- Mise en œuvre de la nomenclature M57– Approbation des modalités d'amortissement

Le Conseil municipal adopte le principe de l'amortissement au prorata temporis, fixe les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau annexé, définit par mesure de simplification, la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service pour déterminer la date de début d'amortissement. Le conseil décide de déroger à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis uniquement pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est de 500 € TTC maximum.

Le Conseil précise que la présente délibération s'appliquera aux immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2024 pour le budget Principal et ses budgets annexes Centre de Santé et ZAC Coucy ; *Adopté à l'unanimité*

25- Centre Social du Parc – solde subvention 2023

M Henri BURNICHON et Daniel DUMONTET quittent la salle

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention d'un montant de 174 213.68 € (acompte de 80 000 € à déduire) au Centre Social du Parc pour l'année 2023.

M Henri BURNICHON et Daniel DUMONTET s'étant retirés, adopté à l'unanimité

26- Centre Social du Parc- Convention pour le financement de l'EAJE « la Mouffletterie »

M Henri BURNICHON et Daniel DUMONTET quittent la salle

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention concernant le financement de l'EAJE « la Mouffletterie » entre la commune d'Amplepuis et les communes financeurs et autorise M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent. *M Henri BURNICHON et Daniel DUMONTET s'étant retirés, adopté à l'unanimité*

27- Convention d'objectifs et de financement MJC –solde de la subvention 2023

Les justificatifs demandés ayant été produits, le Conseil Municipal autorise le versement à la MJC du solde de la subvention 2023 pour un montant de 5 401.21€.

Mme Peggy ROUGE PIPEREAU indique qu'une erreur s'est glissée dans le détail du calcul du projet de délibération, il faut prendre en compte la somme de 4 750€ et non la somme de 4 958.14€ (spectacles). *Adopté à l'unanimité*

28- Subvention téléthon 2023

Le Conseil municipal, après avis de la Commission Affaires sociales et Finances- affaires générales, approuve le versement d'une subvention à l'association française contre les myopathies (A.F.M) d'un montant de 380 €.

Adopté à l'unanimité

29- Convention relative à la gestion en flux des réservations de logements sociaux

Le conseil municipal approuve les conventions relatives à la gestion en flux des réservations de logements sociaux avec les bailleurs de logement social Opac du Rhône et SEMCODA et mandate M le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions ainsi que tout document y afférent. *Adopté à l'unanimité*

30- Subvention à l'association les amis du musée B. Thimonnier - GRAHA

M Henri BURNICHON quitte la salle.

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention à l'association à hauteur de 500€.

M Henri BURNICHON s'étant retiré, adopté à l'unanimité

Ouvertures dominicales des commerces – avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les maires - année 2024

Le Conseil municipal émet un avis favorable aux demandes d'ouvertures dominicales 2024.

M Jean-François TEIL indique qu'une erreur s'est glissée dans le rapport : il s'agit du dimanche 8 décembre 2024 et non du 9 décembre.

Questions diverses :

- Lecture par Thierry THOLIN des manifestations à venir
- M Eric LACROIX informe de la tenue de 2 réunions publiques le 23 janvier, salle des mariages en Mairie, à 18h30 pour le projet de requalification du site musée/glycines et à 20h pour le PLU.
- M Thierry THOLIN informe qu'à partir du 13/12/2023, l'entreprise CITELUM intervient sur la commune pour procéder au passage de tous les éclairages publics en LED. Les travaux devraient durer 3 mois.
De plus, il indique qu'une réunion a eu lieu le 11/12/2023 concernant les bornes IRVE (recharge électrique de véhicules). Si les bornes figurent dans le schéma du SYDER, celles-ci sont intégralement prises en charge par l'établissement public. Le parking de la Cure a été ciblé pour réaliser deux places IRVE. Le secteur de la gare n'apparaît pas opportun car l'objectif est d'éviter un stationnement à la journée pour permettre au plus grand nombre de recharger leur véhicule. Le SYDER doit réaliser une étude avec ENEDIS par rapport à la puissance nécessaire sur le site pressenti.
- En réponse à Mme Patricia PIVOT, M Eric LACROIX indique que le responsable des services techniques travaille sur une étude comparative d'implantation entre les sites identifiés : Pierrefeu, Clos du Crêt, Balmont, Bagatelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h40**

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire
René PONTET

